



Issues d'un CDI, chômage ?

Par **Lilas te**, le **16/08/2016** à **18:24**

Bonjour, rnJe travaille dans ma société depuis 8 mois, (j'ai travaillé dans une autre entreprise avant), je suis en cdi, mais je reprend mes études et donc je souhaite arrêter de travailler mais je voulais savoir si j'avais le droit au chômage car je dois payer mes études. De plus, les ruptures conventionnelle sont très rares et je voulais savoir si en le faisant licencié pour absence injustifiée ça marcherait. rnMerci de vos réponse !

Par **Lag0**, le **16/08/2016** à **23:59**

Bonjour,rnLes allocations chômage sont faites pour les demandeurs d'emploi. Pour en bénéficier, il faut être activement à la recherche d'un emploi et le prouver régulièrement à Pôle-Emploi.rnCe n'est donc pas compatible avec la reprise d'études...

Par **Lilas te**, le **17/08/2016** à **01:30**

Mais je voudrais continuer a travailler pendant mes études, et me lancer dans la vente a domicile, ce qui me permettrait de choisir mes horaires, cependant ça ne marche pas bien tout de suite donc le chômage me permettrait de combler mes débuts, je sais pas si Grace a la vente a domicile ce serai compatible..

Par **morobar**, le **17/08/2016** à **08:20**

Aucun employeur n'est obligé de prononcer un licenciement, y compris et surtout en cas d'absence. Il est possible d'émettre des bulletins de salaire à Zéro ad vitam eternam, ce qui prive le petit malin d'éligibilité aux allocations de chômage.

Par **Lilas te**, le **17/08/2016** à **11:22**

Je le sais très bien, mais la n'est pas ma question, ma question est de Avoir si j'ai assez cotisé pour le chômage et si ce licenciement me donnerai droit au chômage, ainsi que ma situation de vente a domicile.